

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
 partent des 1^{er} et 16 de chaque mois
 et
 se paient d'avance.
DEPARTÉMENTS LIMITROPHES
 Trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTÉMENTS
 Trois mois..... 6 fr. Six mois 11 fr.
 Un an..... 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS
LES INSERTIONS
 sont reçues au
 Bureau du Journal
 du Lot
 et
 se paient d'avance
 Annonces... 25 c. la ligne
 Réclamations... 50 c.
 M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8
 M. Laffitte et Co, place de la
 Bourse 8, sont seuls chargés
 à Paris de recevoir les annonces
 pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

l'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se débarrasser.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

| Arrivées à | | Départs de | | Arrivées à | | | | | |
|------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|----------------------------|------------------------------|--|--|
| CAHORS | CAHORS | LIBOS | VILLENEUVE-SUR-LOT | AGEN | PÉRIGUEUX | BORDEAUX | PARIS | | |
| 11 h. 10 ^m matin. | 5 h. 10 ^m matin. | 6 h. 53 ^m matin. | 10 h. 12 ^m matin. | 10 h. 28 ^m matin. | 10 h. 45 ^m matin. | 4 h. 27 ^m soir. | 12 h. 45 ^m matin. | | |
| 5 » 7 » soir. | 1 » 20 » soir. | 2 » 55 » soir. | 3 » 56 » soir. | 4 » 22 » soir. | 5 » 51 » soir. | 10 h. 19 — 11 h. 17 soir. | 4 » 39 » » | | |
| 9 » 41 » » | 5 » 40 » » | 7 » 24 » » | 8 » 46 » » | 9 » 24 » » | 10 » 54 » » | * * * * * | 8 » 4 » soir. | | |

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 9 h. 30^m matin.
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, le 21 Mars 1876

Nous vivons sous le régime de la Constitution du 25 février, et tout est calme dans la politique et dans les affaires. Le Sénat et la Chambre des députés ne se livrent à aucune discussion orageuse; les transactions prennent une grande activité; les hommes modérés dominent, tant dans les assemblées que dans le ministère; et au Sénat, la majorité appartient à l'ancien centre droit et à l'ancien centre-gauche; à la Chambre des députés, la majorité est tout entière à gauche, mais en dehors des *intransigeants* qui voudraient bouleverser la Société et l'Eglise. Telle est la situation exacte des choses.

La durée de cette situation est très-probable, et tous ceux qui préféreraient théoriquement la monarchie doivent désirer que le calme et la modération continuent à prévaloir. Puisque nous avons la République, et que le suffrage universel a nommé des représentants dévoués à cette forme de gouvernement, défendons, avec la Constitution actuelle, les idées conservatrices et chrétiennes comme nous les défendrons avec la monarchie.

Les principes absolus en politique sont dangereux. Voyez en effet: Le catholicisme est persécuté sous le sceptre du grand monarque allemand; il se développe et grandit chaque jour à l'ombre des pouvoirs démocratiques des Etats-Unis.

La *Liberté* organe de l'impérialisme, est fort attristée, ainsi que l'indiquent les lignes suivantes:

M. Arthur Legrand, député bonapartiste et candidat à la place de secrétaire de la Chambre des députés, a échoué malgré les promesses formelles de M. Gambetta, et bien qu'il ait toujours été d'usage dans les Parlements, de faire une place à la minorité. C'est M. le duc d'Harcourt — qu'elle famille privilégiée! qui a été élu à sa place, quoique n'étant pas candidat. C'était à prévoir! Que M. A. Legrand nous pardonne cette exclamation bien justifiée d'ailleurs! Elle n'a rien qui puisse l'offenser car nous la pousserons chaque fois qu'un bonapartiste briguera des fonctions quelconques auprès de ses collègues de la Chambre et qu'il échouera dans son aventure.

Quel crédit, nous le demandons, peut donner au parti bonapartiste l'un des siens au secrétariat de la Chambre, voire à une vice-présidence? Quel bénéfice en peut résulter pour ce parti? Aucun. Au contraire, il ne peut en sortir pour lui que des désagréments; et en première ligne, parmi ces désagréments, de voir ceux sur lesquels on était en droit de compter ne pas tenir leurs engagements. On nous affirme que M. Gambetta a, dans cette circonstance, agi avec loyauté, et que sa bonne foi, ne peut être suspectée. Cela ne nous étonne en rien.

Ce qui ne nous surprend pas du tout, c'est que les gauches aient laissé protester la signature de leur chef. Il s'agissait d'un bonapartiste!

Nous comprenons la douleur de la *Liberté*; mais il y a un enseignement à tirer de l'échec de M. Arthur Legrand. C'est que l'immense majorité de la France, représentée par la Chambre des députés, n'admet pas que l'Empire soit traité dans le Parlement comme les autres partis. On aura beau épiloguer; ce fait n'en sera pas moins certain. M. Arthur Legrand est un homme fort honorable et fort instruit qui tient à l'Empire par des traditions de famille; et cependant il est repoussé, et cependant, même avec son nom, on ne veut pas donner un secrétaire sur huit aux partisans de l'Empire!!

Ce qu'il y a de caractéristique dans l'échec de M. Arthur Legrand, c'est que M. le duc d'Harcourt, nommé contre lui, avait déclaré au commencement de la séance qu'il n'était pas candidat et qu'il priait ses collègues de ne pas porter leurs voix sur lui.

Il n'est pas si facile que le croient certains hommes d'effacer du cœur de la France le souvenir des désastres de 1814, 1815, et 1870-1871. Plus le temps marchera, et plus la perte de notre grandeur pèsera lourdement sur les armes patriotiques. Les populations isolées qu'il a pu tromper un jour, en leur disant que l'Empire était à nos portes, ne tarderont pas à comprendre leur erreur et à être pénétrées de l'esprit de la nation entière.

Du reste, après avoir donné ces explications, nous n'hésitons pas à dire que, pour notre compte, nous pensons que l'impartialité exigeait la nomination d'un secrétaire bonapartiste, parce que le bonapartisme est un appoint de l'opposition dans la Chambre. Une voix parmi les seize membres qui composent le bureau parlementaire, ce n'était pas trop.

Depuis plusieurs jours, il est impossible d'ouvrir un journal appartenant à la gauche, sans y trouver une sorte de mise en demeure de remplacer presque tous les préfets et hauts fonctionnaires. Assurément, il y a des changements indispensables à opérer promptement; mais nous pensons qu'il serait très difficile de trouver un autre personnel administratif tout prêt pour l'ensemble de nos départements. Il ne faut frapper par conséquent que les hommes dont les opinions sont absolument hostiles à la Constitution, et qui ont manœuvré directement ou indirectement avec les ennemis déclarés des institutions existantes. Le *Moniteur universel* dit fort bien, à notre avis, ce qui doit être fait:

Les préfets qui, sous l'influence personnelle de M. Buffet, ou autrement, ont eu une attitude en opposition avec l'esprit de la Constitution du 25 février, ceux qui sont allés jusqu'à prêter leur appui à des candidats contre des constitutionnels ou des républicains très conservateurs, ceux-là doivent être appelés à d'autres fonctions. Mais au delà de cette mesure, il n'y a qu'arbitraire et désorganisation.

Un membre éminent du clergé, communiqué au *Courrier du Lot* des articles dans lesquels il y a bien des années, L. Veillot, trompé comme bien d'autres, se laissait aller à louer les Bonapartes. Notre réponse est facile. Nous dirons à ce membre éminent du clergé, qui habite, probablement, des régions où arrive fort tard la connaissance des événements accomplis sur notre planète:

Lorsque L. Veillot écrivait ces pages, la guerre d'Italie, Castelfidardo, la convention de septembre, les coups portés à la conférence de St-Vincent de Paul et à la presse catholique, les faveurs accordées à la franc-maçonnerie et la licence laissée à la presse anti-religieuse, la pression essayée sur le Concile, le progrès de la corruption sociale favorisée de tant de manières, le Mexique, Sadowa, Sedan, n'avaient pas montré sous son véritable jour l'Homme fatal qui a si bien réussi à ruiner l'œuvre de tant de siècles et à précipiter la France dans un état d'abaissement dont il lui sera si difficile de se relever.

Nos lecteurs savent par le portrait que nous avons dernièrement publié comment M. Louis Veillot juge aujourd'hui Napoléon III.

Revue des Journaux

Journal de Paris.

Quelques-uns de nos confrères, se plaçant à un point de vue qui n'est malheureusement pas purement spéculatif, se sont demandé si le ministère ne pourrait pas gouverner en s'appuyant exclusivement sur le Sénat, dans le cas où il perdrait la majorité dans la Chambre des députés. La question vaut la peine d'être examinée.

C'est une règle à peu près générale, dans les pays où le régime parlementaire est établi, que les ministres remettent leurs portefeuilles au chef de l'Etat, lorsqu'ils sont en minorité dans les Chambres. Il arrive cependant fréquemment que les ministres restent aux affaires, bien qu'étant en minorité dans l'une des deux Chambres, et continuent ainsi à gouverner en s'appuyant sur une seule Chambre. Il faut sans doute que les ministres aient de sérieux motifs pour en agir ainsi, et la secrète

espérance que le pays tôt ou tard approuvera leur conduite. Le désir de se maintenir en place et de se perpétuer au pouvoir ne suffirait pas à expliquer cette exception à la règle, qui veut que les ministres donnent leur démission, lorsqu'ils sont en minorité dans le Parlement.

S'il est arrivé, là où le régime parlementaire est depuis longtemps établi, que des ministres soient restés aux affaires, alors qu'ils étaient en minorité dans l'une des deux Chambres, nous ne voyons pas pourquoi un ministère ne pourrait pas gouverner chez nous, en s'appuyant exclusivement sur le Sénat, dans le cas où il perdrait la majorité de la Chambre des députés. Cette façon de procéder s'expliquerait d'autant plus que la Chambre des députés n'a pas, aux termes de la Constitution une influence égale à celle du Sénat. Si l'on se reporte à l'esprit qui a dicté la Constitution actuelle, on ne tarde pas à découvrir, en effet, que la Chambre des députés n'est pas placée vis-à-vis du Sénat dans les mêmes conditions, par exemple, que la Chambre des Communes en Angleterre, à l'égard de la Chambre des Lords. La Constitution du 25 février a établi, au profit du Sénat, une sorte de prééminence et de prépondérance constitutionnelle. Elle a attribué au Sénat le droit de dissoudre la Chambre des députés, après s'être concerté au préalable avec le président de la République. Ce droit de dissolution ainsi attribué au Sénat est une innovation considérable. Il n'appartient à aucune autre seconde Chambre. Dans aucun autre pays, la Constitution n'attribue à la Chambre haute le droit de dissoudre la Chambre basse.

En inscrivant dans la Constitution du 25 février ce droit formidable, le législateur a voulu précisément établir, contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays, la suprématie de la Chambre haute sur la Chambre basse. Il a voulu prévenir par ce moyen des empiètements qu'il prévoyait et qu'il jugeait d'autant plus redoutables que le corps électoral chargé de nommer la Chambre basse est plus ignorante et plus nombreux. Il n'est donc pas douteux, lorsqu'on se reporte à l'esprit qui a dicté la Constitution, qu'un cabinet qui aurait perdu la majorité dans la Chambre des députés, mais qui aurait pour lui le Sénat, pourrait entreprendre de gouverner en s'appuyant exclusivement sur cette dernière Assemblée, pendant un laps de temps, qu'il est impossible de déterminer, mais qui pourrait être d'autant plus considérable que la seconde Chambre, sur laquelle le cabinet s'appuierait, est investie de plus d'autorité. Il faut réfléchir aussi que la seconde Chambre est élective tout comme la première, et que les intérêts, que l'élection a pour objet de sauvegarder, seraient tout aussi efficacement protégés par le Sénat que par la Chambre des députés. Sans doute, le cabinet serait toujours obligé, à un moment donné, de recourir à la dissolution, et de provoquer des élections générales. Mais n'est-ce pas beaucoup que d'avoir plusieurs mois devant soi, pour tâter l'opinion, et pour se la concilier, avant d'en venir à cette mesure extrême.

Français.

Peu s'en sera fallu que cinq ans après le règne fatal de la Commune, au jour même où commença ce grand crime commis contre la

patrie et la société, la France n'entendit M. Victor Hugo, déclamant à la tribune du Sénat, sur l'amnistie due aux héros de ces sanglantes saturnales. M. Victor Hugo a été retenu, dit-on, par un scrupule : il a eu peur des dates ; il a craint le souvenir du 18 mars ; il a senti qu'il y avait dans la mémoire de ce jour funeste une horreur secrète, celle de l'histoire et de la conscience, devant laquelle il était prudent de reculer ; et cette involontaire pudeur, en vérité, condamne bien l'œuvre de fausse justice et de clémence menteuse pour laquelle ce poète délirant du radicalisme viendra bientôt élever la voix ! Mais on ne nous aura pas épargné l'odieuse qu'il y a au fond de ce mélange qui fait concorder, dans le retour de cette date sinistre, la revendication de l'amnistie avec l'anniversaire du forfait.

Avez-vous oublié le crime, ou bien, le regard aveuglé par cette utopie pleine de fureurs, n'avez-vous jamais reconnu dans les fumées de l'incendie et de l'assassinat que ce fût vraiment un crime ? C'en était un pourtant ; si la loi ne vous le dit pas, si la religion ne vous en avertit pas, si la morale ne vous l'apprend pas, si l'humanité ne vous le crie pas, l'humanité que vous blessiez sur les cadavres de tant de martyrs et que vous déshonoriez dans la destruction d'une glorieuse et grande ville, eh bien ! demandez-le à la France. Oui, c'était un crime au moins national que celui de la Commune ; et un patriote ne saurait le pardonner, dit nous ne savons quel juge absoudre ceux qui mirent le feu à Paris ou qui tuèrent Clément Thomas et l'archevêque de Paris, le président Bonjean et Chaudey.

Lever le drapeau rouge contre le drapeau tricolore, déchirer la veille par les balles du vainqueur ; appeler à la guerre civile un peuple qui portait d'hier à peine le deuil d'une guerre étrangère où cent mille de ses enfants étaient tombés, et qui pleuraient l'absence, peut-être éternelle, de deux provinces ; déchirer avec des mains françaises notre nationalité, à l'honneur même où, mutilée par l'ennemi, elle semblait près d'expirer ; faire de Paris un amphithéâtre où, du haut des collines voisines, les conquérants regardaient deux armées de notre race et de notre nom s'égorger comme dans un jeu de gladiateurs ; frapper de mort les pauvres et fiers soldats que les coups de Reichshoffen ou du Mans avaient laissé vivre ; brûler dans nos monuments des chefs-d'œuvre qui étaient l'honneur de la France et comme un patrimoine commun pour l'admiration de l'Europe ; donner au monde le spectacle d'une folie capable d'épouvanter la pitié qu'il réservait à nos infortunés ; discréditer le nom de la France malheureuse et lui dérober dans sa misère, lui ôter pour sa rançon de cinq milliards plus de deux cent cinquante millions jetés dans les cendres et sous les décombres de ce même Paris que la Prusse n'avait pu dévaster ; se battre contre des Français sur les murs ébréchés de ces forts que les Allemands n'avaient pu prendre d'assaut ; oui, voilà un crime pour lequel la patrie, à défaut de la Société, a le droit de rester inexorable. Et si jamais sa clémence va jusqu'à l'oubli, attendez, dirions-nous volontiers à M. Victor Hugo, attendez, qu'elle ait recouvré dans sa puissance restaurée et sa gloire ressuscitée la force et le bonheur qui permettent l'excessive bonté ! Attendez que cette patrie ait pu, dans une grande joie, perdre le souvenir de tout ce qui l'a humiliée, diminuée et attristée !

Pour notre part, nous ne saurions admettre que, devant la proposition de M. Victor Hugo, il y ait dans l'Assemblée une gauche et une droite. Monarchie ou république, un pays où l'on agrée, pour ces méfaits d'une Commune, les faciles et variables excuses de la politique, est un pays auquel va manquer non-seulement le sentiment salutaire du devoir social, mais le sévère souci et le soin viril de ses destinées.

France.

La reine d'Angleterre prendra-t-elle ou ne prendra-t-elle pas le titre d'impératrice de l'Inde ? La question est revenue, en troisième lecture, devant la Chambre des communes, et a soulevé un débat des plus vifs. Le chef de l'opposition, lord Hartington, a présenté un amendement dans lequel, sans combattre absolument le principe du bill présenté par le gouvernement, il repousse comme inopportun le titre d'impératrice. Cet amendement, après une très chaude discussion, a été finalement rejeté par 305 voix contre 200.

Mais ce vote ne constitue pas un résultat définitif.

Depuis l'ouverture du Parlement, on avait

connu par le discours de la Couronne, le projet de donner à la souveraine un titre supplémentaire affirmant la suprématie de l'Angleterre sur les possessions orientales et sur tous les princes indépendants de l'Inde. Mais on ignorait, même après la présentation du bill et son adoption en première lecture, quel mot serait choisi. C'est, il y a huit jours seulement, que M. Disraeli s'est prononcé pour une qualification impériale.

Ce terme d'impératrice, peu sympathique aux Anglais, a soulevé dans tout le pays et dans la presse de sérieuses répugnances, dont lord Hartington et un grand nombre d'orateurs après lui, se sont faits les interprètes.

Bien que le rejet de la résolution du chef du parti libéral semble préjuger l'adoption définitive du bill, l'émotion qui s'est produite depuis huit jours, et qui persiste, même après le vote de la nuit dernière — ainsi que l'atteste le langage du *Times* et de tous les journaux de ce matin — a pris de telles proportions, et le nouveau titre est regardé par l'opinion avec une telle défaveur, qu'un revirement pourrait fort bien se produire pendant la discussion en comité.

Les Anglais paraissent décidément fort hostiles à l'impérialisme, même quand il ne s'agit que de l'Inde.

Les Allemands, qui souffrent comme nous de la pénurie des cadres, étudient depuis quelque temps déjà, une question qui a pour nous un intérêt particulier.

Convaincus que l'on ne peut retenir les hommes au service qu'en leur assurant, lors de la libération définitive, non des emplois civils, mais une somme d'argent suffisante pour leur permettre de s'établir, les Allemands se sont demandé s'il ne serait pas possible — s'il ne serait pas juste en même temps — de faire payer à tous ceux qui sont exemptés, un impôt proportionnel destiné à récompenser les sous-officiers qui se rengagent.

Cet impôt existe déjà en Suisse, et s'il donne lieu à quelques difficultés pratiques, qui ne tarderont sans doute pas à disparaître, il est universellement considéré comme équitable, et ne soulève aucune réprobation.

Quelle que soit, en effet, la situation personnelle du conscrit, que la loi dispense de servir, il est hors de doute qu'il tire du fait même de cette exemption un avantage considérable.

Prenons pour exemple deux jeunes gens du même village : l'un est bien portant, vigoureux, il est désigné pour servir cinq ans ; l'autre est légèrement infirme, il boite, le conseil de révision l'exempte.

Lorsque le premier aura fini son temps, il aura à s'occuper de chercher une carrière, il lui faudra — pour employer l'expression vulgaire — commencer par le commencement.

Son compagnon aura cinq ans d'avance, une position mieux assise.

Et le fils aîné de femme veuve ? La loi l'exempte de tout service, sans considérer sa position de fortune.

Est-il arbitraire, est-il injuste de frapper d'une taxe modique tous ceux qui sont dispensés de servir, pourvu, bien entendu, qu'ils soient dans une position relativement aisée ?

Cet impôt capitalisé, fournirait une somme suffisante pour indemniser tous les sous-officiers qui consentiraient à un rengagement ; il assurerait complètement le recrutement de nos cadres, et résoudrait ainsi un des problèmes militaires qui attirent le plus vivement l'attention des hommes spéciaux.

En Suisse, la taxe est admise, ainsi qu'en Bavière ; elle est à l'étude dans plusieurs Etats de l'Allemagne.

Il nous paraît d'autant plus urgent de retenir ce sujet, qu'il est tout français.

Vers 1840, le général, — alors capitaine Fayé, — a émis une solution analogue.

En 1848, un avocat, M. Joffrès, a présenté à la Chambre un projet très complet qui a donné lieu à un remarquable rapport de M. Rivet. Le maréchal Bugeaud s'est montré le défenseur convaincu de cette proposition qui lui paraissait le moyen le plus rationnel et le plus juste pour retenir au service les anciens soldats.

Le projet de M. Joffrès, oublié en France, — suivant l'usage, — a passé la frontière. Les Allemands, beaucoup plus pratiques que nous, ont vu tout le parti que l'on pouvait tirer de cette combinaison, et ils l'ont mise à l'étude.

Pourquoi ne reprendrions-nous pas notre bien, et puisqu'il est avéré que nos cadres sont insuffisants, puisqu'il est prouvé que les pallia-

tifs proposés par la Chambre depuis trois ans n'ont produit que des résultats médiocres, n'essayerions-nous pas de ce moyen, qui ne causerait à l'Etat aucune dépense nouvelle ?

En 1848, le maréchal Bugeaud considérait déjà cette solution comme nécessaire, et cependant, avec le service de sept ans, la question des sous-officiers n'avait pas la gravité qu'elle présente aujourd'hui.

Il y a là, en tout cas, un sujet d'étude intéressant, et nous espérons que les nouvelles Assemblées provoqueront sur cette proposition une discussion complète.

Il est indispensable, en effet, que l'on donne à nos régiments des cadres solides ; sans cette précaution, c'est en vain que l'on édictera des lois ; elles resteront à l'état de lettre morte, et la conception des compagnies de 250 hommes pourvues de sous-officiers jeunes, insuffisamment instruits, ne sera jamais pratique et entravera toujours notre réorganisation militaire.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 18 mars.

Continuation de l'examen des dossiers électoraux. Le président a donné lecture de deux lettres : l'une par laquelle M. Gambetta, élu, comme on sait, dans quatre circonscriptions, déclare opter pour le 20^e arrondissement de Paris ; l'autre de M. Lockroy, élu dans deux circonscriptions, et qui a fait choix de la 4^e circonscription d'Aix. M. Floquet est monté ensuite à la tribune pour déposer une proposition tendante à la levée de l'état de siège dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise, des Bouches-du-Rhône et du Rhône. L'urgence de cette proposition a été votée à une assez forte majorité, composée des voix de gauches et de toutes les voix bonapartistes. On sait que l'état de siège finit de plein droit au mois de mai ; la proposition de M. Floquet n'a donc qu'une importance en quelque sorte théorique et le vote doit être regardé comme une manifestation platonique dont les conséquences pratiques seront fort peu sérieuses.

SÉNAT

Dans la séance de vendredi le Sénat a statué sur les élections sénatoriales du Lot. Une protestation avait été adressée au Sénat. Le bureau chargé d'examiner l'élection du Lot a été unanime pour écarter la protestation. « Votre cinquième bureau, a dit M. de Belcastel, en terminant son rapport, vous propose à l'unanimité d'admettre comme sénateurs « du Lot le maréchal Canrobert et M. Depyre. » Personne n'a combattu les conclusions de la commission ; elles ont été immédiatement adoptées par le Sénat ; d'après une indication du *Journal officiel*, il y aurait eu trois voix à la contre épreuve.

Chronique religieuse

Le séminaire de Mantoue vient d'être fermé à la suite d'un rapport de l'inspecteur de l'enseignement au ministre de l'instruction publique, M. Bonghi. Tous les professeurs de cette maison et l'évêque lui-même ont été expulsés. L'Etat s'est emparé de l'établissement.

C'est le sixième séminaire fermé depuis l'inspection ordonnée par M. Bonghi. L'inspecteur est digne du Ministre ; le Ministre est digne de l'inspecteur.

— Nous avons pris l'engagement de revenir sur la lettre que Mgr l'évêque d'Orléans vient d'adresser à M. Minghetti, lettre annoncée déjà aux lecteurs du *Journal*.

S'il ne nous est pas permis de suivre Mgr Dupanloup dans tous les détails de sa discussion, nous pouvons au moins les esquisser à grands traits.

Mgr l'évêque d'Orléans donne le résumé des prescriptions de la loi militaire relative au clergé, résumé qu'il formule ainsi : « Tout prêtre jusqu'à quarante ans, qu'il soit vicaire, curé, chanoine, évêque même, n'importe quelle soit sa dignité, peut être pris, élevé de son église, de sa paroisse, de son diocèse, revêtu de l'uniforme militaire et incorporé dans un régiment. »

Mgr Dupanloup passe successivement en revue toutes les nations chrétiennes, et il montre qu'il n'y en a qu'une seule, l'Allemagne, qui soumettra également les ecclésiastiques au service militaire.

Partout ailleurs, même aux Etats-Unis et en Turquie, le clergé est exempt de droit.

Malgré tout, cette loi suivra son cours. Le gouvernement italien ne la modifiera pas, car il

sait trop bien, comme le dit Mgr Dupanloup, que cette loi « est la grande douleur personnelle du Saint-Père, son indicible douleur. »

— Nous relevons parmi les morts de la veille : M. le baron Cornudet, exécuteur testamentaire du comte de Montalembert ;

Et le P. Gay, provincial des frères de Saint-Jean de Dieu.

— Le Pape vient d'envoyer un secours de 5,000 francs aux inondés de Buda-Pesth.

— D'après l'*Univers* Pie IX se montre tous les jours accompagné à la promenade par le cardinal Ledochowski et Mgr Mermillod.

Henri NADAL.

Chronique locale

et méridionale.

MONUMENT

à élever à la mémoire des enfants du Lot victimes de la guerre de 1870-1871.

Le 12 mars 1876, les anciens officiers, sous-officiers et soldats de la Mobile et de la Mobilisée du Lot se sont réunis à deux heures du soir dans la grande salle de la mairie de Cahors, sous la présidence de M. Guiraudies-Capdeville, ancien commandant de la mobile, assisté de M. Pechverly, ex-commandant au 70^e mobile, Caussanel, chef de bataillon au 131^e régiment territorial, et Ausset, capitaine au 131^e régiment territorial, ex-capitaine de mobiles.

Le Président a donné lecture à l'assemblée, qui était composée de 38 personnes, du rapport suivant :

CHERS COMPAGNONS D'ARMES,

Votre présence dans cette enceinte reporte mon souvenir aux jours douloureux où les enfants du Lot eurent à combattre l'Allemand. Malgré les malheurs de cette époque néfaste, ce souvenir est toujours cher à mon cœur. Appelés, avec mon ami, le commandant Pechverly, à l'honneur de vous conduire au feu, nous avons, pendant cinq longs mois, vécu la même vie, partagé les mêmes fatigues, souffert les mêmes besoins, bravé les mêmes périls. Cette vie en commun nous a permis d'apprécier vos sentiments patriotiques et d'admirer, dans maintes circonstances, votre courage et votre dévouement. Depuis ce moment, nous vous avons voué, messieurs, une affection inaltérable. Les liens de sympathie qui nous unissaient déjà, vont encore se resserrer par l'accomplissement d'un devoir sacré. Les nobles victimes, hélas trop nombreuses, de la dernière guerre, attendent encore que les survivants rendent hommage à leur mémoire. En esquissant, il y a quelques mois à peine, les principaux faits d'armes de la Mobile du Lot, un de nos camarades, aussi courageux que modeste, a inspiré au *Journal* le « *Reformateur* » la pensée d'élever, par une souscription départementale, un monument pour transmettre aux générations futures, le souvenir des enfants du Lot, tombés glorieusement sous le feu de l'envahisseur.

Comme toutes les idées généreuses, cette pensée a fait rapidement son chemin. La presse locale, dont je vois ici quelques représentants, que nous ne saurions trop remercier pour le concours patriotique qu'ils nous ont prêté, a reproduit l'appel du *Reformateur*, et il s'est formé immédiatement à Cahors un comité composé des anciens officiers de la mobile et de M. Caussanel, chef de bataillon du 131^e régiment territorial, qui représente parmi nous les soldats du Lot appartenant à l'armée active dont les ossements ont blanchi les champs de batailles de Forbach, de Reichshoffen, de Gravelotte, de St-Privat et de Sedan.

Quelques citoyens, devant notre appel, ont déjà même envoyé leurs souscriptions au *Reformateur*.

En présence de cet élan général, la réunion des anciens officiers du Lot a décidé que vous seriez invités, Messieurs, à vous rendre à Cahors pour délibérer sur la nature du monument à ériger et pour aviser aux moyens de le faire exécuter.

Certains de nos camarades, éloignés du département, nous ont envoyé leur adhésion et ont ainsi montré qu'ils ne voulaient point rester étrangers à notre projet.

Pour vous, Messieurs, vous avez bien voulu répondre à notre appel ; nous vous en remercions et, au nom de la Mobile, nous vous souhaitons la bienvenue.

Nous nous sommes occupés, Messieurs, de vous faciliter l'objet de la délibération à laquelle vous êtes conviés. Il s'agissait, en premier lieu, de rechercher l'emplacement sur lequel le monument devait être élevé.

On songea d'abord à l'établir sur le champ de manœuvres qui va être livré très prochainement à la garnison de Cahors.

Tout en réservant la décision souveraine du

Conseil municipal et du ministère de la guerre, M. le colonel du génie fut prié, par l'intermédiaire de l'habile architecte de la caserne, de faire connaître si, au point de vue des manœuvres, le monument pouvait être érigé sur le champ de Mars. Cet officier supérieur répondit qu'il ne voyait aucun inconvénient à l'adoption du projet et il voulut bien nous promettre son concours pour faire aboutir nos démarches auprès du ministère de la guerre.

Cependant, les hommes de l'art que nous avons consultés, ne nous laissèrent point ignorer que le champ de Mars se prêtait très-difficilement, à cause de sa grande surface, à l'exécution d'un pareil projet. Nous rendant à leurs observations, nous recherchâmes un autre emplacement. Un honorable conseiller municipal dont l'esprit d'initiative est bien connu à Cahors, nous indiqua la place Lafayette. Cette petite promenade dominant la vallée du Lot, nous parut réunir toutes les conditions désirables pour servir de piédestal à l'œuvre projetée. De son côté, M. le Maire de Cahors voulut bien acquiescer à ce choix qui n'a trouvé jusqu'ici aucun détracteur.

Ce premier point établi, nous nous sommes préoccupés de tirer tout le parti possible de l'emplacement choisi.

Il nous a semblé que l'on pouvait approprier cette place de quatre manières différentes. Fort peu versés dans l'art du dessin, nous avons prié un de nos amis de traduire notre pensée qui a été, nous devons le dire, fort heureusement rendue, ainsi que vous pouvez vous en assurer par l'examen des plans que nous avons l'honneur de vous soumettre.

Le premier projet consisterait à placer le monument sur la promenade Lafayette, qui ne subirait aucune transformation.

La dépense s'éleverait à 12,000 fr. environ, savoir :

Fondations 3,000 fr.
Monument 12,000

Dans le second projet, le monument serait aussi placé sur la promenade Lafayette, qui serait transformée en square et entourée d'une grille modeste. Ici, la dépense ne dépasserait pas 21,000 fr.

Dans le troisième projet, la promenade serait aussi transformée en square, pourvue d'un bassin au centre, et le monument serait placé sur un bastion formant saillie que l'on construirait sur un terrain appartenant à notre sympathique adjoint. Les murs de ce bastion viendraient se relier au mur de soutènement actuel, lequel serait pourvu de créneaux, ce qui donnerait à l'ensemble, vu de Cabessut, un aspect de fortification.

Le troisième projet coûterait 40,500 fr.

Le projet n° 4 conserverait toutes les dispositions du projet n° 3 qui serait augmenté seulement de toute la partie du terrain privé situé entre la promenade Lafayette et la route de Cahors à Larroque. Cette partie du jardin serait aussi transformée en square et on y accéderait par de larges sentiers qui établiraient ainsi une communication directe entre les deux routes.

Ce quatrième projet occasionnerait une dépense de 49,000 fr. environ.

Il vous appartient, Messieurs, de vous prononcer sur le mérite de chacun de ces quatre projets. Dès que vous aurez arrêté votre choix, il nous restera à examiner dans quelles conditions l'exécution peut être assurée.

(A suivre).

Dimanche, après Vêpres, M. le Prédicateur du Carême a prononcé, à la Cathédrale, un sermon de charité pour seconder la Société de Saint-Vincent-de-Paul, établie à Cahors, qui remplit, avec un si généreux dévouement, sa mission bienfaisante. Il y avait un immense et important auditoire.

L'orateur a exposé et développé la nature et les caractères de la charité chrétienne. Il a esquissé quelques-uns des principaux effets de cette admirable vertu pour la prospérité, la grandeur et le salut des nations.

Il a expliqué le devoir de la charité en ce qui concerne les biens temporels et le soulagement des pauvres. Il a montré la manière de pratiquer ce grand devoir et les merveilleux avantages que la charité procure.

Après le sermon, qui a été religieusement écouté, quelques membres de la Société de Saint-Vincent-de-Paul ont fait une quête, dont le produit sera consacré au soulagement des familles pauvres de la ville. Les sociétaires seront heureux de trouver dans ces offrandes de la charité un moyen de poursuivre, avec un nouveau succès, leur œuvre évangélique.

La soirée a été fort brillante samedi, au théâtre de Cahors. Mlle Agar avait attiré un auditoire choisi et nombreux. L'éminente tragédienne s'est montrée à la hauteur de sa réputation dans ce rôle de Phèdre « le plus beau, au dire de Voltaire, qu'on ait jamais mis sur le théâtre dans aucune langue. »

L'œuvre de Racine est dominée par un sentiment profond ; celui de l'amour ! Cette passion, la plus ardente du cœur humain, échauffe toutes

les parties de l'action et émeut ou intéresse tout être qui sent. C'est une étude complète qui parcourt les nuances même les plus fugitives de son sujet et tient constamment en éveil le public. Et pour rendre cette étude du cœur humain, il est besoin d'un talent supérieur. La Champmeslé joua Phèdre pour la première fois en 1675, et le succès que l'illustre tragédienne remporta a été relaté par La Fontaine.

L'actrice qui, la première après la Champmeslé, rendit avec un talent digne de mémoire le rôle de Phèdre, fut Adrienne Lecouvreur, en 1717. Après la mort de cette actrice, Mlle Dumesnil prit le rôle, dans lequel son talent pathétique remporta un énorme succès. Mlle Clairon le joua vers le même temps et sut y être admirable. Inférieure aux Clairon et aux Dumesnil, Mlle Raucourt eut toutefois sa part de renommée dans Phèdre. C'était en 1778. Mlle Duchesnois lui succéda. Cette actrice remporta, dans Phèdre, de véritables triomphes. Pierre Guérin composa d'après elle son tableau de Phèdre accusant Hippolyte devant Thésée, exposé au Louvre en 1802. Mlle Georges rivalisait avec la Duchesnois dans ce rôle de Phèdre. Enfin Mlle Rachel vint, et par une nouvelle manière d'interpréter Phèdre rajouta avec succès la tradition.

Mlle Agar a été digne de ses devancières. Elle a été superbe dans la scène de la déclaration et dans celle où elle accuse OEnone. Elle a laissé l'auditoire sous une impression profonde, et chacun reconnaissait qu'elle venait d'obtenir un triomphe de plus.

Mlle Agar est partie de Cahors dimanche, à onze heures. Elle devait jouer le soir-même à Montauban.

Un décret qui vient de paraître au journal militaire officiel, ordonne le port du shako et des épaulettes pour tous les officiers tous les jours, à partir de midi.

L'Observatoire établi sur le pic du Midi par le général de Nansouty, va être relié à l'Observatoire de Toulouse, par un fil télégraphique.

Nous lisons dans le Progrès de Villeneuve :

Un employé auxiliaire des postes nommé Jugie, faisant le service régulier de Villeneuve à Penne, a été arrêté mardi dernier et écroué à la maison d'arrêt de Villeneuve, sous l'inculpation de soustraction de billets de banque insérés dans une lettre.

On nous écrit de Douelle :

Monsieur le rédacteur,

Le 11 mars dernier, Douelle était en fête.

Monseigneur, accompagné de M. Verdier, commençait ce jour-là ses tournées pastorales, devait bénir une cloche, donner la confirmation et la 1^{re} communion. Les habitants de Douelle avaient saisi avec empressement cette occasion de témoigner leur attachement et leur respect à leur évêque et leurs sympathies à leur nouveau curé. On avait élevé un immense arc de triomphe à l'entrée de la paroisse. La longue rue de l'Eglise était toute bordée de verdure et toute couverte d'arcs de triomphe de guirlandes et de couronnes. La pluie a contrarié beaucoup d'autres projets. Une quarantaine de jeunes gens à cheval ont fait cortège à Sa Grandeur.

En descendant de voiture Monseigneur a été reçu par le conseil municipal et le nouveau maire M. Rigal.

A son entrée dans l'Eglise, Sa Grandeur a été saluée par un benedictus qui venait, exécuté par un chœur de jeunes filles.

Le moment de la 1^{re} communion est arrivé. Monseigneur s'est tourné à l'autel et après avoir demandé aux parents de lui pardonner, si ses préférences étaient en ce jour pour leurs enfants, il nous a adressé sur la grandeur d'une 1^{re} communion, quelques-unes de ces paroles qui parlent toujours du cœur et qui vont toujours au cœur.

Après la bénédiction de la cloche, M. l'abbé Ducos, curé d'Albas, dans un discours sympathique et élevé, nous a parlé du bonheur du jour de la 1^{re} communion, de la rénovation des promesses du baptême et de la consécration à la Ste-Vierge.

Les enfants se sont ensuite avancés sur deux rangs jusque dans le sanctuaire pour renouveler en face des saints évangiles et en présence de leur évêque les promesses de leur baptême, et consacrer leur vie entière à la Ste-Vierge.

Sa Grandeur a voulu terminer par la visite des écoles. M. l'Inspecteur était venu de Cahors pour

assister à cette visite et il paraissait fier de montrer à Monseigneur le bon état des écoles de Douelle.

Partout Monseigneur s'est montré à nous avec cette bonté qui lui attire tous les cœurs. Ainsi, le soir, une foule nombreuse s'était-elle réunie sur le lieu de son passage pour assister à son départ.

Un de vos abonnés.

Nous lisons dans la Gazette du Languedoc :

Le télégraphe nous apporte la nouvelle de plusieurs nominations dans la magistrature qui intéressent notre cour d'appel.

M. le baron Sarrut, avocat général, est nommé conseiller, en remplacement de M. Quérillac, admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé conseiller honoraire.

M. Loubers, avocat général à Montpellier, est nommé avocat général à Toulouse, en remplacement de M. le baron Sarrut.

M. Bouniceau-Gesmon, substitut du procureur général près la cour d'appel de Toulouse, est nommé avocat général près la cour d'appel de Pau, en remplacement de M. Delcurrou, nommé avocat général près la cour d'appel de Montpellier.

M. Labroquère, substitut près le tribunal de Toulouse, est nommé substitut du procureur général près la cour d'appel.

Plus de vingt mille personnes ont participé à la troisième procession du jubilé à Toulouse. Le défilé a duré plus de deux heures et les fidèles étaient sur quatre rangs au moins. Les hommes y assistaient au nombre de plusieurs milliers. Cette pieuse cérémonie, qui s'est accomplie dans le plus grand recueillement, était présidée par Mgr l'archevêque, qui précédait le clergé de toutes les paroisses de la ville.

Depuis quelques jours, le temps s'était sensiblement refroidi. Dans la nuit de dimanche la neige tombait en assez grande abondance.

Lundi matin, à Cahors, le sol était couvert d'une couche épaisse de neige.

On voit que l'hiver qui a fini le 20, nous souhaite fort désagréablement le bonjour.

M. le docteur Lebœuf a lu à la séance du 20 mars de la Société des études du Lot, la note suivante sur la statistique des décès dans la commune de Cahors en 1875.

Le nombre des décès en 1875 s'est élevé au chiffre de 390 ; celui des naissances n'a été que de 294 d'où l'énorme différence de 99 en faveur des décès. L'an passé la différence avait été de 98 sur 342 décès et 244 naissances. Il en résulte par conséquent une diminution bien marquée de la population de la commune de Cahors.

Les paroisses donnent les résultats suivants pour cette année et la précédente :

| | 1875 | 1874 | Diffé. |
|-------------------|------|------|--------|
| Cathédrale | 180 | 134 | 46 |
| St. Barthélemy | 60 | 53 | 8 |
| St. Ursicse | 56 | 53 | 3 |
| Notre-dame | 43 | 40 | 3 |
| Cabessut | 14 | 14 | 0 |
| Paroisses suburb. | 52 | 28 | 4 |

Examiné sous le rapport de l'âge, les décès peuvent être détaillés de la façon suivante :

16 mort-nés ; 52 de la naissance à un an ; 39 d'un à 10 ans ; 18 de 10 à 20 ; 25 de 20 à 30 ; 13 de 30 à 40 ; 16 de 40 à 50 ; 33 de 50 à 60 ; 63 de 60 à 70 ; 71 de 70 à 80 ; 31 de 80 à 90 ; et 7 de 90 à cent et au delà.

Les principales maladies qui ont entraîné la mort sont :

Les bronchites aiguës ou chroniques 15 ; les fluxions de poitrine 16 ; le croup 6 ; l'apoplexie cérébrale 28 ; phthisie pulmonaire 22 ; affections organiques du cœur 13 ; affict. cancéreuse 4 ; asthme 7 ; hydropisie 8 ; fièvre typhoïde 9 ; accidents 9 ; La gastro entérite 25 ; hernie étranglée 4 ; le diabète 3 ; le ramollissement 4.

Dépêche Télégraphique

(Service spécial du Journal du Lot).

Versailles, 21 mars, 1 h., soir.

Le mouvement préfectoral ne pourra guère paraître avant demain à l'Officiel. Aujourd'hui le conseil des ministres sera appelé à l'approuver.

L'adoption du projet de la loi portant levée immédiate de l'état de siège, ne fait aucun doute ; la majorité sera d'au moins 400 voix à la Chambre des députés.

Au Sénat, la question sera vivement discutée ; croit-on. On croit cependant qu'en outre d'un groupe compact de 142 républicains, 7 légitimistes et une fraction du parti bonapartiste voteront pour l'adoption.

Bourse de Paris.

Paris, 21 mars 1876.

Rente 3 p. % 66.80
— 4 1/2 p. % 95.50
— 5 p. % 105.05

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 38 (18 MARS 1876)

La Faculté de médecine de Paris. — Les Universités de l'Europe en 1876 : 1. Les Universités allemandes. — Les faux principes biologiques et leurs conséquences en taxonomie, par M. A. Giard. — L'inertie de la matière, par M. Kretz. — Les inondations de la Seine. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie scientifique. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 38 (18 MARS 1876).

Le registre de La Grange, par M. Eugène Despois. — Le mouvement intellectuel en Italie. — Récentes publications historiques. — Causerie littéraire. — Sorbonne : Thèses de M. Désiré Nolen. — Notes et impressions, par X***. — La semaine politique. — Nécrologie : M. Guignaut.

(On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole de médecine, à Paris.)

Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements. — Sis mois : 15 fr. — Un an : 25 fr

Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements. — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr

RÉFORME ÉCONOMIQUE.

Sommaire de la 6^e livraison. 15 mars 1876.

Les Fueros des Provinces basques de l'Espagne par Julien Vinson. — L'Administration de l'armée (2^e article), par Art. Chazeaud. — Un nouvel engrais. — Le Nouvel engrais, par Jules Brunfaut. — Les Réformes économiques et la nouvelle Assemblée, par Yves Guyot. — Après la Victoire, par Achille Mercier. L'Election présidentielle de 1876 aux Etats-Unis (3^e article), par Edmond Barbier. — Chronique économique. — La Situation économique en Angleterre. — I. Le Commerce des Indes. — II. La Dépréciation de l'argent au point de vue du commerce avec les Indes, par Edmond Barbier. — Bulletin économique. — Actes officiels. — Projet des Chambres de commerce d'une voie navigable à travers la France. — Les Chèques barrés. — Le Commerce des Vins avec l'Etranger, par Georges Lassez. — Bulletin politique, par Sigismond Lacroix. — Table méthodique (tome II).

LE TOUR DU MONDE. — Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 79^e livraison. (18 mars 1876). Texte : La conquête blanche (Californie), par M. William Hepworth Dixon. 1875, Texte et dessins inédits. — Dix dessins de E. Ronjat, Th. Weber, A. Deroy, E. Guillaume et Taylor. Librairie Hachette, boulevard St-Germain, 79 Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 172^e livraison (16 mars 1876). — TEXTE : Le bonheur de Françoise, par M^{me} Colomb. — La Bague par Ch. Schiffer. — Le père Tingendi, par Eug. Muller. — Les loups en hiver, par E. Lesbazeilles. — Une croisière autour du monde par Belin de Launay. — Les vins de Chypre. — A travers la France : Montdidier, par A. Saint-Paul. Dessins d'Adrien Marie, Mesnel, Riou, Taylor et Wolff. Librairie Hachette, boulevard Germain, 79, Paris.

LA NATURE, Revue des sciences.

Le voyage du lieutenant Cameron dans la région des lacs en Afrique, par Gabriel Marcel. — Le mouvement végétal (suite), par E. Oustalet. — Les observatoires des Etats-Unis (suite et fin), par C. Flammarion. — De Paris à Pékin par terre, par G. Tissandier. — Chronique. — Académie des sciences, par S. Meunier. — Thomé de Gamond.

L'ART MODERNE

Revue mensuelle avec gravures à l'eau-forte.

M. Marc de Montifaud qui vient de faire paraître son livre si curieux : les Voyages aux états et empire de la lune et Voyages aux états et empire du soleil, de Cyrano de Bergerac, est le rédacteur en chef d'un des plus beaux journaux de ce temps : « l'Art moderne. » Cette importante publication paraît tous les mois dans le format in-4° colombier, et donne deux feuilles de texte et trois eaux-fortes inédites, hors texte ; chaque année formera donc un beau volume de quatre-vingt-seize pages et de trente-six eaux-fortes. Nous pouvons déjà signaler dans les ivraisons parues :

La Naissance d'Aphrodite, de Bonnegrace, exécutée par Monnin. — Danaë, de Charbonnel, par lui-même. — L' Ru du moulin, de Tanguy, par lui-même. — Chloé, de Jules Lefebvre, par Monnin. — Les Grigoux, de Charbonnel, par lui-même. — L'Amateur des tableaux, de Lévydeker, par Cattelain. — Erasmé, d'Hoibein, par H. Lefort. — Réverie, de Laforesterie, par A. Masson. — Sous bois, près Provins, de Guérard, par lui-même. — La Poésie à l'hôpital, de Monnier, par lui-même. — Une bonne Femme, de Flameng, par Lucas. — Environs de Caen, d'Hervier, par lui-même, etc., etc.

Les articles sont signés : Jules Claretie, bibliophile Jacob, Olympe Audouard, Marc de Montifaud, Armand Silvestre, etc.

Deux eaux-fortes splendides sont données en prime aux abonnés : les Musiciens de la noce, de Charbonnel ; la Basse-cour, d'Hanoteau, gravée par son élève, M. Tessier.

Bureaux : 49, Chaussée-d'Antin, Paris.

L'Exposition universelle de Philadelphie, qui passionne le commerce anglo-américain, et qui comptera 2,000 exposants français, va bientôt s'ouvrir. A ce sujet on annonce comme devant paraître rue Saint-Honoré, 338, à Paris, en l'imprimerie Jouaust, un des futurs exposants, et sous ce double titre : L'Exposition illustrée de Philadelphie — The Philadelphia Exhibition, illustrated, une Revue bi-mensuelle rédigée en français et en anglais. Les annonces seront aussi publiées dans ces deux langues ; double et fructueuse publicité qui sera fort appréciée du monde industriel. Nous engageons donc nos lecteurs à demander, par carte postale ou par l'envoi d'une carte de visite, le prospectus anglo-français illustré de cette intéressante et curieuse publication.

La librairie de l'Echo de la Sorbonne met en vente le mardi, par séries hebdomadaires à 45c., une nouvelle réimpression de l'Echo de la Sorbonne, cours complet d'enseignement secondaire en trois années, rédigé par MM. Emile Chasles, Pierre Bos, J. Pinard, Philippon, Salicis, Hippolyte Cocheris, Périgot, Malte-Brun, de Montmahou, Eugène Talbot, etc. Nous pouvons sans crainte recommander cet utile recueil, admis d'ailleurs dans les bibliothèques scolaires, donné en prix dans les lycées et collèges et récompensé à l'exposition universelle de Vienne.

Nous recommandons tout spécialement aux abonnés du Journal du Lot, le

GLOBE TERRESTRE

DRESSÉ PAR MM.

CH. PÉRIGOT Professeur d'histoire et de géographie au lycée Saint-Louis, à Paris. ALPHONSE MOUREAUX Dessinateur au dépôt de la guerre

Nos lecteurs n'ignorent pas que, de nos jours surtout, en raison du service régulier des paquebots et de la rapidité de la correspondance télégraphique, l'homme du monde est initié sans retard aux événements dont les contrées les plus reculées ont été le théâtre, et qu'un globe terrestre est devenu l'indispensable commentaire du journal. C'est également l'auxiliaire du commerçant, de l'industriel qui ne l'consultent jamais sans en retirer quelques notions précieuses sur les voies de communication, ports, etc. Un globe est un des meubles essentiels de tout cabinet de travail, et l'on ne recule généralement pas devant une légère dépense pour se le procurer.



Le globe dont nous reproduisons la figure répond aux besoins de l'homme du monde qui consulte et du savant qui veut approfondir. Il mesure 25 centimètres de diamètre ; il est incliné sur l'écliptique et monté sur pied de bois qui se vernissent.

- 1° Les mers, fleuves, lacs sont tracés en BLEU ;
2° Les chaînes de montagnes sont en BISTRE ;
3° Les noms sont en NOIR, ainsi que les lignes de navigation et les câbles télégraphiques maritimes ;
4° Les courants marins se détachent en BLANC sur le fond bleu de la mer : leur direction est indiquée par des flèches ;
5° Le mode de division permet de déterminer à première vue l'heure sur tous les points du globe.

Prix de ce globe rendu franco en province. 18 fr. — Deux de ces globes sont exposés au bureau du Journal du Lot, où l'on peut adresser les demandes.

SANTÉ A TOUS REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents aigreurs, acidités, pituites, snusées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordre de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelnaud, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhaud, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatul, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n° 80,416.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit : « Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière du Barry » L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complètement rétabli sa santé en six semaines de temps.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 42 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr. — Du BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinel, pharmacien et Bénéch-Bigourdan, épiciers.

Crédit foncier de France.

Emission à 495 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au

pair d'Obligations communales 5 0/0, pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 %, pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19 ; dans les départements : aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

AU PETIT ST-THOMAS.

NOUVEAUTÉS. PARIS. Les propriétaires de cette maison ont l'honneur d'informer les dames de Cahors et de l'arrondissement, que MM. Petit et Bonnet (M^{me} Francis successeur) rue du Parc, Cahors, a cessé de les représenter. Ils les prient de vouloir bien dorénavant adresser leurs demandes d'échantillons ou de marchandises directement au Petit St-Thomas à Paris. Envoi franco au-dessus de 25 francs

TAMAR INDIEN GRILLON Fruit laxatif rafraîchissant contre CONSTIPATION, Hémorroïdes, Migraines. Phlé 25, r. Grammont, Paris. — Bte 2, 50. Poste 2, 75

ACHETEZ vos MONTRES 70, Grande-Rue, à Besançon. Cher A. ROBERT, Fab. Economie réelle. — Garanties sérieuses. Chiffres et Décorations à votre goût. Renseignements gratuits et franco

AVIS Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste. Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layton.

BAYLES JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liquides en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eaux et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, trousse de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÈVRE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

MALADIES de la VESSIE RHUMES GÉNÉRIS PAR LE SIROP de BLAYN aux Bourgeons de Sapin. CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS de POITRINE GÉNÉRIS PAR LES SIROP et PATE de BLAYN aux Bourgeons de Sapin et au Baume de Tolu.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES M^{me} LINON FLEURISTE rue du Lycée, à Cahors Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs. Bouquets de fêtes votives ; salons et devant d'autel brodé or.

MASTIC L'HOMME-LEFORT 27 MÉDAILLES SEUL ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867. reconnu le meilleur par tous les horticulteurs POUR GREFFER A FROID ET CICATRISER LES PLAIES DES ARBRES ET ARBUSTES (S'APPLIQUE AVEC UN COUTEAU OU UNE SPATULE) Employé dans les pépinières nationales, impériales, royales, françaises et étrangères. — FABRIQUE, 162, rue de Paris, 162, à Belleville - Paris. se défier des nombreuses imitations et exiger la signature de l'inventeur sur chaque boîte. — Dépôt dans tout le département chez les principaux épiciers, grainetiers ou quincailliers et à Cahors, dépôt central pour le Lot : chez M. Vinel, pharm.-droguiste.

ADJUDICATION

De la fourniture du CHAUFFAGE et de l'ÉCLAIRAGE.

Le 19 avril 1876, il sera procédé à Toulouse, à l'adjudication publique du service de la fourniture du Chauffage et de l'Éclairage à faire du 1er juin 1876 au 30 avril 1882, et, s'il y a lieu, jusqu'au 30 avril 1882, pour le service des troupes et celui des manutentions et magasins militaires en gestion directe du 17^e corps d'armée.

Pour ce corps d'armée, l'arrondissement de fournitures comprend les départements suivants :

- Ariège Foix, place principale. Haute-Garonne Toulouse, place princip. Gers Auch, Mirande, place principale. Lot Cahors, place principale. Lot-et-Garonne Agen, place principale. Tarn-et-Garonne Montauban, place princ.

Les personnes qui voudront prendre part à cette adjudication devront faire parvenir avant le 28 mars au soir, dans les bureaux de M. de Crazaanes, sous-intendant militaire, rue St-Antoine, 1, à Toulouse, membre de la commission d'adjudication, une déclaration écrite faisant connaître leur intention, et indiquant leur nom, prénoms, qualité et domicile, ainsi que des références.

Toulouse, le 15 mars 1876. L'Intendant militaire du 17^e corps d'armée, président de la commission d'adjudication. VIGUIER.

MALADIES de POITRINE PHTHISIE BRONCHITE, RHUMES TOUX OPINIÂTRES succès certains, guérison rapide par le GRESSON B. DUPUY Remède infailible contre les MALADIES CHRONIQUES ; pissant DÉPURATIF végétal du SANG et des HUMEURS. 3-50 Lire la brochure délivrée gratis 3-50 Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

A VENDRE

- 1° Une MAISON, avec Ecurie, servant d'hôtel appelé de la Promenade, situé à St-Céré, boulevard de Larvol, avec ou sans le mobilier de l'hôtel, en très-bon état ;
2° Plus une grande Grange, située rue de Versailles et aux abords de la place de Larvol ;
Ces Biens à vendre appartiennent à la famille JOUANAUD, vétérinaire à St-Céré. S'adresser pour traiter et pour avoir tous renseignements, soit à M^{me} V^e JOUANAUD, née MARCILLAC, de St-Céré ; soit à M. Germain JOUANAUD, son fils, vétérinaire à St-Céré, soit à M^e de LAMAZE, notaire, à St-Céré. Il sera donné toutes garanties et toutes facilités pour le paiement.

PIANOS ET HARMONIUMS DES MEILLEURS FACTEURS MUSIQUE ET INSTRUMENTS GODINAUD, FILS A CAHORS (Lot), Maison de la Poste. HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES Accord et réparation. — Vente, échange et location.

FLEURS ARTIFICIELLES. GARNITURES DÉGLISES. DE VANT D'AUTELS. GARNITURES. MARRE BLANC FLEURISTE A CAHORS Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran. Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement ; Garnitures d'autel or ; Frango or et argent ; Globes garnis et non garnis ; Couronnes nuptiales ; Couronnes mortuaires ; Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs. Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux. Bouquets pour Fêtes votives ; Lanternes vénitienes ; Feux d'artifice.

8 fois sur 10 les migraines et névralgies sont calmées en quelques minutes par les Perles d'essence de térébenthine du docteur CLERTAN. Si dès la première fois ce médicament n'agit pas, inutile de persévérer ; il soulage de suite ou pas. Chaque flacon du prix de 2 francs, contient 30 perles, ce qui remet le traitement d'une névralgie ou d'une migraine au prix moyen de 20 centimes. L'essence de térébenthine, devant être rectifiée avec des soins tous spéciaux, se méfier des imitations, et comme garantie d'origine exiger sur chaque flacon la signature CLERTAN. Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel, et dans la plupart des pharmacies.